

publics. Comme il n'y a pas d'avis de motion (documents) au *Feuilleton* d'aujourd'hui, la Chambre passera à l'examen des bills privés.

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, le bill figurant comme article n° 5 a fait l'objet d'une discussion parmi les intéressés et ceux-ci—pas nécessairement tous les députés—se sont entendus à l'unanimité pour le mettre le premier en délibération afin de le déférer sans tarder au comité des transports et des communications. Nous pourrions ensuite passer dans l'ordre aux articles de la liste.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre reconnaîtra naturellement qu'elle ne peut le faire qu'avec l'assentiment de tous. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cameron (High-Park):** Compte tenu de ce que le député vient de dire, il n'y aura pas de débat.

• (6.00 p.m.)

#### BILLS PRIVÉS

##### LA TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED

**M. H. A. Olson (Medicine Hat)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° S-26 concernant la Trans-Canada Pipe Lines Limited.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déféré au comité permanent des transports et communications.)

##### LA COMPAGNIE AETNA CASUALTY DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 31 octobre, de la motion de M. Cameron (High-Park) tendant à la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° C-112, constituant en corporation la Compagnie Aetna Casualty du Canada, et de l'amendement de M. Gilbert (p. 1746).

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter l'amendement dont la Chambre est saisie. Bien entendu, je reconnais que depuis la naissance de la proposition que renferme ce bill, les conditions contenues dans l'amendement ont été remplies plus d'une fois au cours des événements qui ont entouré la présentation de la proposition lors de sessions diverses. Je crois que les événements passés, en ce qui a trait à la proposition que renferme le bill, étaient souhaitables. Par conséquent, j'estime

[M. l'Orateur suppléant.]

que l'amendement dont la Chambre est saisie prolongerait davantage une situation souhaitable, c'est-à-dire que le bill ne soit pas lu une deuxième fois.

Je me rends compte qu'à diverses reprises au cours de diverses sessions, des discussions assez longues ont eu lieu sur les questions en cause dans la proposition tendant à faire constituer cette compagnie en corporation aux termes des lois de notre pays. Ces discussions étaient diffuses et décousues et, par conséquent, il est peut-être difficile d'obtenir une vue d'ensemble, pour ainsi dire, à moins d'effectuer des recherches assez étendues dans les comptes rendus de la Chambre.

Peut-être devrais-je rappeler aux députés que si ce bill est adopté, il permettra à cette compagnie étrangère de mettre ses intentions à exécution et d'étendre au Canada ses activités dans le domaine des assurances que, dans une certaine mesure, elle exerce déjà ici, même s'il ne s'agit pas de la compagnie proposée dans le bill. Le bill autoriserait cette firme à se livrer à une gamme très étendue d'assurances-accidents. On l'a déjà dit, ce bill fait penser à l'alphabet, car les catégories d'assurances qui y sont énumérées vont de la lettre «a» à la lettre «z». Aussi, pour aider les députés à identifier ce bill lorsque nous passerons successivement en revue tous les articles, peut-être pourrions-nous l'appeler le bill au potage alphabet.

Peut-être ferais-je bien de souligner à la Chambre, comme je l'ai fait je pense lors de débats antérieurs, que cette société offrira simplement aux Canadiens la même protection qu'un nombre quasi innombrable de compagnies d'assurance constituées en corporation tant à l'échelon fédéral que provincial. Indépendamment de tout autre facteur, si nous acceptons la proposition de cette société, nous perpétuerons les méthodes très coûteuses et peu pratiques en vertu desquelles les Canadiens peuvent aujourd'hui se procurer de l'assurance dans les catégories énumérées. Je puis difficilement imaginer de moyens plus coûteux et plus inefficaces pour les Canadiens de se protéger contre les pertes que le régime qui existe déjà à cause de la multiplicité de ces compagnies avec leurs lourds frais généraux, les efforts de vente parallèles et tout le reste. Ces frais sont inévitablement ajoutés aux primes que doivent payer les Canadiens. A ce point de vue, j'estime, pour ma part, qu'il est complètement inutile d'aider en